



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37749

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme de la classe de seconde du lycée et sur l'absence de la matière physique-chimie des enseignements fondamentaux. Il semble qu'en l'état actuel du projet, les sciences expérimentales et en particulier la physique-chimie soient absentes des modules fondamentaux et deviendraient donc mineures dans le cursus lycéen. L'enseignement de cette discipline est pourtant fondamental notamment parce qu'elle permet de confronter les élèves au réel. Il apparaît impossible d'avoir un enseignement fondamental composé à 70 % de disciplines non scientifiques dans une classe dite de « détermination ». En outre, ce projet semble particulièrement incompatible avec la crise des vocations scientifiques dont il est souvent question et les besoins à venir de notre pays en chercheurs, ingénieurs et techniciens. Enfin, l'Union des professeurs de physique et de chimie souhaite que, pour les 40 000 élèves qui chaque année choisissent des sections STL et STI, soient créés des modules d'exploration de physique et de chimie afin qu'ils puissent suivre en seconde des enseignements adaptés à leurs goûts. Il lui demande donc de lui indiquer s'il entend maintenir la discipline physique-chimie dans les enseignements fondamentaux.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que sera traitée la place des sciences expérimentales dans l'enseignement du lycée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37749

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10831

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4620